

# **AVIS DE CONSULTATION**

Ouverture d'une consultation du public dans le cadre de la procédure d'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement

## **EARL DE LA COUDRAIE – La Coudraie – 56800 PLOERMEL**

Une consultation du public (régime de l'enregistrement) sera ouverte **du 24 février 2020 à 09h00 au 23 mars 2020 à 17h30** en mairie de PLOERMEL concernant le projet présenté par l'EARL DE LA COUDRAIE, dont le siège social est situé au lieu-dit "La Coudraie" 56800 PLOERMEL, en vue d'exploiter à cette adresse un élevage bovin de 180 vaches laitières.

Cet établissement relève de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement.

Le préfet statuera sur la demande par un arrêté d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel du 27 décembre 2013, ou par un arrêté de refus.

Le public pourra prendre connaissance du dossier sur le site Internet des services de l'État dans le Morbihan ([www.morbihan.gouv.fr](http://www.morbihan.gouv.fr)) et en mairie de PLOERMEL aux jours et horaires habituels d'ouverture :

- ***Lundi au vendredi : de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30***
- ***Samedi : de 09h00 à 12h00***

**Le public peut formuler ses observations jusqu'au 23 mars 2020 à 17h30 :**

- sur le registre ouvert à cet effet en mairie de PLOERMEL
- par lettre adressée au préfet du Morbihan (direction départementale des territoires et de la mer SENB/GPE – 1 allée du général Le Troadec - BP 520 56019 Vannes cedex) ,
- par voie électronique à l'adresse suivante : [ddtm-icpe@morbihan.gouv.fr](mailto:ddtm-icpe@morbihan.gouv.fr)